

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du mardi 24 mai 2016 à 19h30

Etaient excusés: Cécile JANNON, Régis BIRON

1/ Délibération pour dossier de subvention auprès de MME BONNETON (réserve parlementaire 2016) : Rénovation de la Chapelle d'Armieu / montant et nature des travaux
Courrier de MME BONNETON du 3 février 2016, une subvention de 5000€ est accordée, sous réserve qu'un dossier complet soit déposé au Ministère de l'intérieur (Notice du projet, devis, plan de financement ...) avant le 1^{er} juillet.

Madame le Maire précise que la commune peut aussi solliciter une nouvelle aide du département « Rénovation des bâtiments historiques » annoncée lors de la conférence territoriale du 12 mai
Le Conseil approuve les travaux de réfection de la toiture pour un montant estimatif de 12 514€HT, Charge le Maire de demander les subventions

Le Plan de financement serait le suivant :

Réserves parlementaires :	5 000€ (pour une dépense HT mini de 10 000€HT)
Département :	<i>demander renseignements auprès du CD38</i>
Autofinancement :	<u>7 514€</u>
TOTAL HT :	12 514€

2/ Délibération : proposition de suppression du budget CCAS en 2017

Le courrier du percepteur de Vinay précise que suite à la loi NOTRe : Il n'y a plus l'obligation de disposer d'un CCAS pour les communes de – de 1500 hab et dont le budget est faible (3 020€ de dépenses pour stgervais en 2015). Les opérations liées à la compétence action sociale seront transcrites dans le budget principal. Ceci ne remettant pas à cause l'action sociale. Ces nouvelles dispositions apparaissent opportunes pour la commune et nous invite à étudier cette mesure de simplification de gestion budgétaire et comptable.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis défavorable et souhaite conserver un deuxième budget CCAS

3/ Délibération : Au BP 2016 : modification des articles comptables dans les écritures permettant de solder le prêt par remboursement anticipé.

En DI : article 166 au lieu de 1641 pour 130 997.03€

En RI : article 166 au lieu de 1641 pour 137 538.74€

4/ Délibération dossier de demandes de logement social : Convention à signer :

Autorisation au Maire pour signer la convention et l'engagement d'adhésion avec le Préfet de l'Isère concernant la mise œuvre du SNE (système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social) et approbation des règles de fonctionnement partenarial.

La convention doit être signée pour une durée d'un an et reconduite par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Souhaite que la commune de SAINT GERVAIS soit guichet enregistreur
- Précise que le mandataire sera l'OPAC 38 de Voiron pour la saisie des demandes de logement social déposées à la Commune, comme ce qui se pratique actuellement.
- Accepte les termes de la convention et de l'acte d'engagement tel que décrits ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer cette convention et l'acte d'engagement,
- Approuve les règles de fonctionnement partenarial.

5/ Participation cantine scolaire de Rovon : réponse de Rovon et de Cognin

Courrier de Stgervais à Rovon le 06 avril 2016

Courrier de Cognin à Rovon le 12 avril 2016

Réponse de Rovon du 14 avril 2016

Courrier en cours des 3 communes du RPI (Stgervais, Cognin et Malleval) pour Rovon :

Le conseil approuve le courrier rédigé en commun

6/ Dossier ADAP : travaux d'accessibilité prioritaires et subvention « PMR »

Madame le Maire rappelle que des travaux d'accessibilité doivent être réalisés afin de mettre aux normes les bâtiments communaux : agenda ADAP (agenda d'accessibilité programmé sur 6 ans 2016-2021) déposé en préfecture et validé par arrêté préfectoral du 17 mars 2016.

Un point sera fait et doit être adressé au Préfet à l'issue de la première année.

- Travaux prioritaires : MDD et école

Ces dossiers seront traités en réunion d'adjoints et en commission travaux

Une subvention « PMR » par le département est allouée à stgervais pour 51000€ HT de dépenses subventionnable à 50% soit une aide de 25 000€ (avant fin 2017)

- A chaque travaux : faire un dossier de demande d'attribution de subvention PMR à la maison du territoire , avant démarrage des travaux (devis, plan de financement etc...)

7/ Subvention « Plan de relance » sur bâtiments patrimoniaux

Madame le Maire explique qu'une nouvelle aide du territoire est possible pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux dans le cadre d'un plan de relance (conférence terri de mai 2016)

Des dossiers de demande de subvention sont à prévoir, taux inconnu à ce jour

- 1 : Toiture du lavoir : devis fait
- 2 : Toiture Chapelle d'Armieu : devis fait
- 3 : Toiture de la Cure : devis à demander (Ent. Combiel Patrick à Hostun)

Suite à la visite de M. MERIT (historien de Rovon), il s'avère qu'une partie de la Cure date du moyen âge (partie gauche), il semble intéressant de pouvoir la sauvegarder par la réfection du toit dans un premier temps.

Le conseil propose qu'une étude entière du bâtiment soit réalisée.

- Local du corbillard : choix de le laisser en état

8/ Questions diverses :

- Passerelle de la gaffe en très mauvais état : fermeture par arrêté municipal
Réparation par la 3c2v ou pnrv : se renseigner
- Organisation de l'inauguration du carrefour samedi 28 mai 14h30 / 14h45
- Mail de Pascal ROCCHI du 09/05/2016 : fleurs et circulation
Il signale que beaucoup de voitures empruntent le chemin du Bedot pour rejoindre le col de Romeyère ce qui inadapté et dangereux. Il s'agirait d'une erreur de gps
Le Conseil propose : l'achat de 1 ou 2 panneaux indiquant « Voie dangereuse déconseillée » puis flécher « Les Ecouges / Col de Romeyère » par la rue du regonfle.
Aussi, chercher conseil pour la signalisation auprès du service des routes par ex, puis voir si la commune peut agir auprès des gps pour indiquer une erreur d'orientation.

- Carrefour Quai de la Fonderie Royale et RD35: mise en place d'un STOP au bout du Quai: Marquage au Sol du STOP + 30 : installation du panneau STOP que si obligatoire : chercher réponse règlementaire signalisation routière
- Proposition d'élargir la zone 30 sur la Rue de la Minoterie : étudier la possibilité (règlementation des zones 30)
- Ralentisseurs devant école : installations de 2 coussins berlinois : 1 à chaque rétrécissement
- Travaux route des Ecouges / RD35 :
Des travaux de sécurisation par le Département à la sortie du tunnel du 15/06 au 15/08/2016
- En prévision par le département : Ouverture de l'encorbellement et éclairage du tunnel
- Vogue 2016 : le programme est félicité par les élus, beaucoup de nouveautés, participation des associations
Les programmes ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres
- Un point est fait sur le logo